

# HANDÉO'SCOPE



Le baromètre de l' **observatoire** national  
des **aides humaines**

Ce baromètre s'adresse à tous les acteurs du handicap et du domicile. Il permet de valoriser et de mieux connaître les services d'aide à domicile qui accompagnent des personnes en situation de handicap. Il s'appuie sur l'exploitation de données quantitatives existantes au 30 septembre 2015.

## Triptyque Handicap - Aides humaines - Domicile



### HANDICAP

**2,5 millions d'adultes**  
en situation de handicap  
**320 000 enfants**  
en situation de handicap  
**4 millions d'aidants**  
non professionnels

### AIDES HUMAINES

AAH ≈ **1 million** de bénéficiaires  
AEEH ≈ **230 000** bénéficiaires  
PCH ≈ **170 000** bénéficiaires  
ACTP ≈ **70 000** bénéficiaires

### DOMICILE

- **8 500** organismes de services à la personne agréés ou autorisés
- **6 500** d'entre eux accompagnent au moins une personne handicapée
- **270** services labellisés Cap'Handéo
- **365 millions** d'heures d'intervention pour l'ensemble des activités prestataires
- **25 millions** d'heures d'intervention auprès d'un public en situation de handicap

Avec le soutien de

## I. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### Définition du handicap dans la loi du 11 février 2005 (article L.114 du CASF) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »



X 320 000

### Enfants en situation de handicap

À la rentrée 2013, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) évalue à **320 000 le nombre d'enfants/adolescents** scolarisés en milieu ordinaire (165 255), en CLIS<sup>1</sup> ou UPI<sup>2</sup> (75 905), en établissements hospitaliers (7 931) ou en établissements médico-sociaux (71 286)<sup>3</sup>.

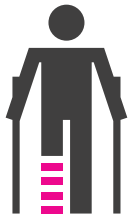


**2,51 millions de personnes reconnues** en situation de handicap

On peut avoir deux estimations du nombre d'adultes en situation de handicap vivant à domicile<sup>4</sup> :

- **2,51 millions de personnes**, âgées de 15 à 64 ans et vivant à domicile, déclarent avoir une reconnaissance administrative du handicap leur permettant de bénéficier de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

*Parmi elles, 21 % sont au chômage.*



**9,7 millions de personnes se déclarent** en situation de handicap

- **9,7 millions de personnes**, âgées de 15 à 64 ans et vivant à domicile, déclarent plus largement « avoir un handicap » ou disposent d'une reconnaissance officielle d'un handicap ou d'une perte d'autonomie ou déclarent avoir une ou plusieurs maladies chroniques ou problèmes de santé durables.

*Parmi elles, 13 % sont au chômage.*

### Aidants non professionnels à domicile



**4 millions d'aidants non professionnels accompagnant** des personnes handicapées

**4 millions de personnes<sup>5</sup>** de 16 ans ou plus aident de façon régulière et à domicile une ou plusieurs personnes de moins de 60 ans en raison de leur situation de handicap.

Pour les personnes bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) et aidées dans les actes de la vie quotidienne, âgées entre 20 et 59 ans et vivant à domicile :

- près de 50 % sont aidées par leur(s) parent(s) (le plus souvent la mère) ;
- plus de 30 % sont aidées par leur conjoint ;
- environ 25 % sont aidées par leur(s) enfant(s) ou par leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) ;
- au moins 11 % sont aidées par des amis ou voisins<sup>6</sup>.

1 Classe d'intégration scolaire

2 Unité pédagogique d'intégration

3 [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATTEF06244](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF06244), site consulté le 22 avril 2015

4 CNSA, *Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2015*, juin 2015 / DARES, *L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2011*, n°066, octobre 2013

5 DREES, *Enquête Handicap-Santé auprès des aidants informels*, n°47, décembre 2010

6 Le total est supérieur à 100 % car la personne peut être accompagnée par plusieurs aidants.

ESPAGNACQ M., *L'aide humaine apportée aux bénéficiaires d'une allocation de compensation du handicap*, Études et résultats, n°855, DREES, octobre 2013



## II. LES AIDES HUMAINES

### Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)



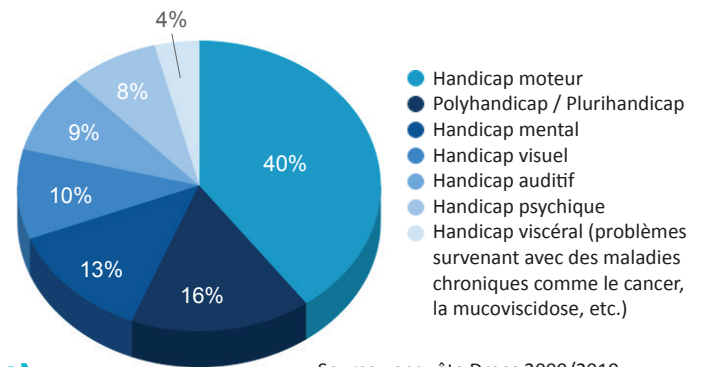
**280 000 PCH ou ACTP ont été accordées en 2012<sup>7</sup>, mais seulement 227 000 personnes les ont effectivement perçues<sup>8</sup>.**

Parmi ces bénéficiaires, 220 000 ont moins de 60 ans et 60 000 ont plus de 60 ans<sup>9</sup>. Les départements ont par ailleurs accordé en 2012 près de **20 000 aides sociales** pour des prestations d'aides ménagères et d'auxiliaires de vie à des personnes handicapées de moins de 60 ans vivant à domicile.

En 2014, **241 000 personnes** ont perçu la PCH (172 000) ou l'ACTP (69 000) ; elles étaient 237 000 en 2013<sup>10</sup>.

#### Répartition des bénéficiaires ACTP/PCH par type de handicap

Les bénéficiaires de l'ACTP/PCH sont principalement en situation de **handicap moteur** (40 %) <sup>11</sup>.



Source : enquête Drees 2009/2010

#### Allocation adulte handicapé (AAH)

**1 040 540 personnes sont bénéficiaires de l'AAH en 2014** (elles étaient 1 022 262 en 2013) <sup>12</sup>.

**940 000 personnes** ont obtenu une pension d'invalidité dont près de **25 000** sont en catégorie 3 (invalides ayant besoin de l'aide d'une tierce personne) <sup>13</sup>.

#### Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH est en augmentation.

**Il passe de 219 100 en 2013 à 232 485 en 2014<sup>14</sup>.** Parmi eux, **85 000** ont un complément de catégorie 2 à 6, c'est-à-dire que leur situation de handicap nécessite l'aide d'une tierce personne (39 %) <sup>15</sup>.

En 2014, **15 100 enfants** de moins de 20 ans bénéficient de la PCH (ils étaient 13 000 en 2013) <sup>16</sup>.

Au total, en 2013, près de **100 000 enfants** bénéficient d'un complément d'AEEH ou de la PCH.

7 Le nombre de bénéficiaires de PCH/ACTP est de 240 000 si on se limite aux personnes vivant à domicile

BORDERIES F. et TRESPUEUX F., *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012*, Études et résultats, n°858, DREES, novembre 2013

8 DREES, Résultats de l'enquête trimestrielle de la PCH n° 4-2012

9 BORDERIES F. et TRESPUEUX F., *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012*, Études et résultats, n°858, DREES, novembre 2013

10 DREES, Résultats de l'enquête trimestrielle de la PCH n° 4-2013 et n° 4-2014

11 LO S.-H. et DOS SANTOS S., *Les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne et de la prestation de compensation du handicap : deux populations bien différentes*, Études et résultats, n°772, DREES, août 2011

12 CNSA, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2015, juin 2015 / CNSA, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2014, juin 2014 / CNAF, *Prestations légales, Aides au logement, Revenu de solidarité active au 31 décembre 2013*, août 2014

13 CNAMTS et CCSS, Annexe 1 du PLFSS 2013, octobre 2012

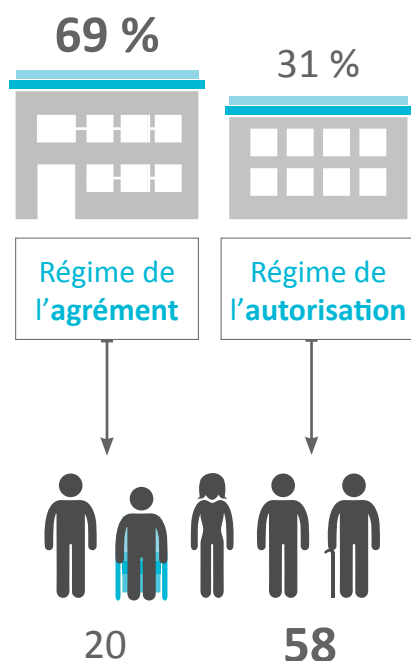
14 CNSA, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2015, juin 2015 / CNAF, *Prestations légales, Aides au logement, Revenu de solidarité active au 31 décembre 2013*, août 2014

15 CNAF, *Prestations légales, Aides au logement, Revenu de solidarité active au 31 décembre 2013*, août 2014

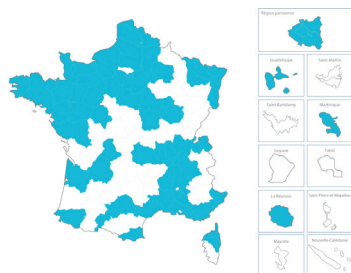
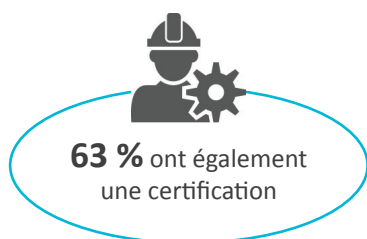
16 DREES, Résultats de l'enquête trimestrielle de la PCH n° 4-2013 et n° 4-2014



## III. LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE



personnes en situation de handicap accompagnées en moyenne par un service



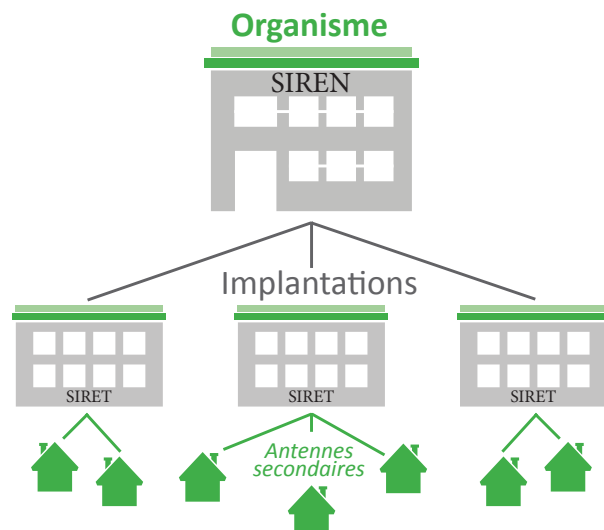
### Dénombrer les services d'aide à domicile

Les services d'aide à domicile peuvent être dénombrés de 3 manières :

1) « l'organisme » correspond à l'ensemble des services qui sont réunis sous une même entité juridique et ayant le même numéro Siren (identifiant légal de la structure)

2) « l'implantation » ou « l'antenne principale » ou « l'agence » correspond à l'adresse physique du service d'un « organisme ». Cette adresse physique est matérialisée par un numéro Siret. Ainsi, un « organisme » a un seul numéro Siren et peut avoir plusieurs numéros Siret

3) « l'antenne secondaire » ou « le relais » ou « le centre » correspond à des lieux physiques distincts



### Zoom sur les labellisés Cap'Handéo\*

L'annuaire Cap'Handéo recense 207 organismes labellisés, lesquels représentent 248 implantations et près de 270 antennes secondaires (avril 2015).

41 % des services sont des associations et 57 % sont des entreprises, la fonction publique territoriale représente moins de 1 % des services et les mutuelles, 2 %. Cependant, sur l'ensemble des heures prestataires réalisées auprès de personnes en situation de handicap par un service labellisé, 59 % le sont par des associations et 40 % par des entreprises.

63 % des services labellisés ont également une certification (NF service, Qualicert ou Qualisap).

31 % des services Cap'Handéo fonctionnent sous le régime de l'autorisation et 69 % sous le régime de l'agrément.

En moyenne, un service d'aide à domicile relevant du régime de l'autorisation accompagne 58 personnes en situation de handicap et un service d'aide à domicile relevant du régime de l'agrément accompagne 20 personnes en situation de handicap.

Champ : 207 organismes labellisés Cap'Handéo  
Source : extraction septembre 2015 base Cap'Handéo

\* Depuis sa création en 2010, le label Cap'Handéo a permis de structurer un réseau de professionnels qualifiés pour accompagner au quotidien et à leur domicile des personnes en situation de handicap. Les services détenteurs de ce label s'engagent à réaliser un accompagnement adapté et sécurisé, ce quelle que soit la nature du handicap.

## III. LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

8 500



organismes  
agréés ou autorisés

### Nombre de services

Le rapport d'information n° 575 (2013-2014) des sénateurs Jean-Marie Vanlerenberghe et Dominique Watrin (4 juin 2014) fait état de **8 563 organismes de services agréés ou autorisés**, recensés sur la base nOva<sup>17</sup> (environ 7 000 services agréés et 1 500 services autorisés qui ont obtenu l'agrément grâce au droit d'option).

La base FINESS<sup>18</sup>, de son côté, recense **1 351 services** (catégorie 460 « S.A.D. »).

### Nombre d'heures

**365 millions d'heures d'interventions** ont été facturées par les organismes prestataires, dont 25 à 40 millions (9 à 11 %)<sup>19</sup> d'heures pour accompagner des personnes en situation de handicap<sup>20</sup>.

1/10<sup>e</sup>

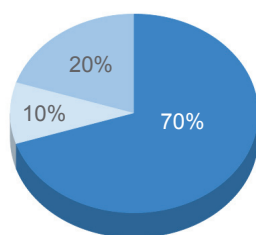


des heures d'interventions  
se font auprès de personnes  
en situation de handicap

### Zo<sup>m</sup> sur les labellisés Cap'Handéo

Sur le total des heures prestataires réalisées par les services labellisés, **19 % sont destinées aux personnes en situation de handicap**, soit deux fois plus que la part nationale.

#### Évolution de l'activité handicap d'un service



- Augmentation du volume d'heures
- Stabilité du volume d'heures
- Diminution du volume d'heures

**9 à 15 %<sup>21</sup>** des heures prestataires auprès d'une personne en situation de handicap sont réalisées par un service labellisé Cap'Handéo.

*Champ : 207 organismes labellisés Cap'Handéo  
Source : extraction septembre 2015 base Cap'Handéo*

**Exemple de lecture :** sur 100 services labellisés, 70 ont vu une augmentation de leur activité handicap entre le premier audit de labellisation et la réalisation de l'enquête-flash (mars 2015).

*Champ : 81 organismes labellisés dont 25 ayant fait un 2<sup>e</sup> cycle de labellisation  
Source : enquête-flash Handéo mars 2015*

17 Nova est une base de données qui regroupe l'ensemble des informations sur les organismes de services à la personne en France et qui représente un outil de suivi pour le secteur.

18 Extraction FINESS, avril 2015. FINESS assure l'immatriculation des établissements et entités juridiques porteurs d'une autorisation ou d'un agrément dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

19 9 % prend uniquement en compte la prestation d'« assistance aux personnes handicapées »  
11 % prend en compte la prestation d'« assistance aux personnes handicapées », mais également les prestations d'« aide à la mobilité », d'« interprète en langue des signes », d'« accompagnement des personnes en dehors de leur domicile » et de « conduite du véhicule personnel »

20 DARES Analyses, *Les services à la personne en 2013*, n°010, février 2015

21 9 % prend en compte la prestation d'« assistance aux personnes handicapées », mais également les prestations d'« aide à la mobilité », d'« interprète en langue des signes », d'« accompagnement des personnes en dehors de leur domicile » et de « conduite du véhicule personnel »  
15 % prend uniquement en compte la prestation d'« assistance aux personnes handicapées »



## III. LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

100 000



professionnels interviennent  
auprès de personnes en  
situation de handicap  
pendant en moyenne  
**6,4 h / semaine**

### Nombre d'intervenants<sup>22</sup>

Au total, **515 000 intervenants professionnels** sont sous statut emploi direct, mandataires et/ou prestataires.

Les intervenants mandataires et/ou prestataires représentent **394 000 professionnels** (soit 76,5 % des intervenants).

**Au moins 1/4** des professionnels intervient auprès d'une personne handicapée de moins de 60 ans. En mode prestataire, les intervenants à domicile interviennent **en moyenne 4,4 heures par semaine et par bénéficiaire**. Quel que soit le mode d'intervention (emploi direct, mandataire ou prestataire), les intervenants à domicile interviennent **en moyenne 6,4 heures hebdomadaires par personne handicapée**.

1/10



(en moyenne)  
des personnes « fragiles »  
accompagnées par  
un service à la personne sont  
**en situation de handicap**

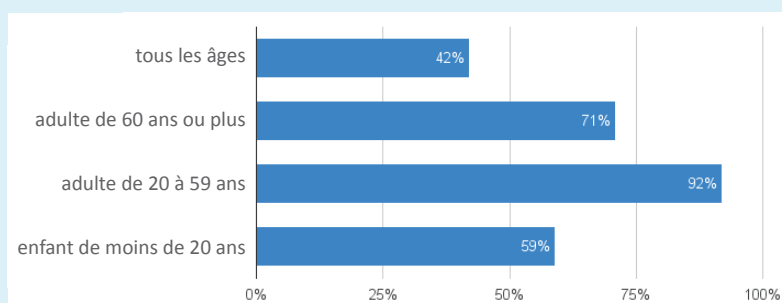
### Nombre de bénéficiaires

En 2013, l'enquête nationale Anesm sur le déploiement des pratiques concourant à la bientraitance pour les services intervenant auprès d'un public adulte<sup>23</sup>, dénombre :

- **76 % des services d'aide à domicile** accompagnent au moins une personne en situation de handicap ;
- **moins de 200 le nombre de services implantés** qui accompagnent plus de 90 % de personnes en situation de handicap ;
- **en moyenne 43 personnes en situation de handicap accompagnées** par un service d'aide à domicile relevant du régime de l'autorisation (contre 425 personnes âgées) ;
- **en moyenne 16 personnes en situation de handicap accompagnées** par un service d'aide à domicile relevant du régime de l'agrément (contre 125 personnes âgées).

### Zoom sur les labellisés Cap'Handéo

**Plus de la moitié** des services labellisés ont, parmi leurs bénéficiaires, des personnes handicapées de plus de 60 ans et/ou des enfants de moins de 20 ans. En moyenne, ces services comptent parmi leurs bénéficiaires handicapés **2 enfants et/ou 7 personnes vieillissantes**.



*Exemple de lecture : 42 % des services labellisés Cap'Handéo accompagnent des enfants de moins de 20 ans, des adultes de 20 à 59 ans et des adultes de plus de 60 ans en situation de handicap.*

*Champ : 73 organismes labellisés Cap'Handéo  
Source : enquête-flash Handéo mars 2015*

<sup>22</sup> MARQUIER R., *Les intervenantes au domicile des personnes fragilisées en 2008*, Études et résultats, n°728, juin 2010

<sup>23</sup> ANESM, *Enquête nationale relative aux pratiques concourant à la bientraitance dans les services intervenant auprès d'un public adulte à domicile*, Volet 1, juin 2014



## Méthodologie du baromètre HANDÉO'SCOPE

Le **baromètre HANDÉO'SCOPE** est une photographie issue de données quantitatives, existantes et disponibles à un moment donné. Il est également alimenté par les travaux de l'**Observatoire national des aides humaines** qui permettent de mieux comprendre les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap vivant à domicile. Et ce quels que soient l'origine du handicap (de naissance, acquis, lié à l'âge), le statut de l'aide humaine (familiale, professionnelle, bénévole) et le lieu d'habitation.

**L'HANDÉO'SCOPE publie quatre baromètres par an :**

- **Un baromètre annuel** sur le triptyque « handicap - aides humaines - domicile »
- **Trois baromètres thématiques** à partir des enquêtes réalisées par l'Observatoire

## L'Observatoire national des aides humaines

Les situations de handicap peuvent survenir à la naissance, être acquises avant 60 ans ou après, présenter des différences selon le degré d'autonomie, le type de déficience (moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, polyhandicap), la pathologie (Alzheimer, Parkinson, VIH, Huntington, cancer, myopathie, psychose, etc.) et être évolutives.

Au regard de cette diversité, l'objectif de l'Observatoire est de réaliser **des études qui fournissent aux personnes en situation de handicap** (et à leurs proches aidants) **des connaissances** sur les aides humaines et sur l'autonomie afin de renforcer leur pouvoir d'agir à domicile.

En mesurant les écarts entre l'offre de prestations favorisant l'accessibilité de la vie dans la cité et les besoins des personnes handicapées vivant à domicile, l'Observatoire est aussi **un outil de gouvernance pour les services d'aide à domicile** ou les services contribuant à la qualité de vie à domicile (aides au transport, aides techniques, etc.), **les fédérations et réseaux** du secteur du domicile et du handicap, le secteur institutionnel médico-social et sanitaire et **les pouvoirs publics**.

L'Observatoire favorise la structuration et le développement d'une **offre adaptée et compétente** à partir d'une réflexion collective associant une pluralité de points de vue sur les actions à développer et à valoriser au regard des contraintes et des enjeux, parfois en tension, entre aides humaines, domicile et handicap.

C'est pourquoi l'Observatoire est conçu comme **un espace collaboratif et coopératif** associant les différents acteurs du secteur, et comprend deux instances : **le Comité d'orientation et le Conseil éthique et scientifique**. Le Comité d'orientation définit le programme pluriannuel de recherche, tandis que le Conseil éthique et scientifique veille à la rigueur méthodologique et au respect de l'éthique.

### MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE (Sept. 2015)





**observatoire** national  
des **aides humaines**



Un espace **collaboratif**  
des **outils** partagés

OBSERVATOIRE PORTÉ PAR HANDÉO

[www.handéo.fr](http://www.handéo.fr)